

Marque déposée en couleur
04.05.05 ; 26.01.01 ; 26.01.06 ; 26.11.25 ; 29.01.00
: Monsieur GERARD VAUDAUX - 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER, FR
Madame GENEVIEVE VAUDAUX - 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER, FR
Mandataire / Destinataire de la correspondance :
Monsieur GERARD VAUDAUX - 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER, FR
Numéro : 4416445
Statut : Marque enregistrée
Date de dépôt / Enregistrement : Lieu de dépôt : Date prévue pour l'expiration : Langue : Classification de Nice : **30/12/2017**
92 INPI - Dépôt électronique
30/12/2027
Français (Langue de dépôt)
16 ; 41 ; 44

Extrait de data.inpi.fr // Extrait de la base Marques du site DATA INPI

Notice complète

Logo / Image :



**Thérapie
manuelle évolutive**

Origine : Marque française
Marque : Thérapie manuelle évolutive
Type de la marque : Informations complémentaires : Classification des éléments figuratifs :
Déposant / Titulaire Marque semi-figurative
Marque déposée en couleur
04.05.05 ; 26.01.01 ; 26.01.06 ; 26.11.25 ; 29.01.00
: Monsieur PATRICE BENINI - 18 ALLEE DES ACACIAS, 57155 MARLY, FR
Madame GLADYS BENINI SZECEL - 78 RUE DE PONT A MOUSSON, 57950 MONTIGNY LES METZ, FR
Madame GENEVIEVE VAUDAUX - 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER, FR
Monsieur GERARD VAUDAUX - 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER, FR
Mandataire / Destinataire de la correspondance :
Monsieur GERARD VAUDAUX - 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER, FR
Numéro : 4563178
Statut : Marque enregistrée
Date de dépôt / Enregistrement : Lieu de dépôt : Date prévue pour l'expiration : Langue : Classification de Nice : **27/06/2019**
92 INPI - Dépôt électronique
27/06/2029
Français (Langue de dépôt)
16 ; 41 ; 44

N° National : 20 4 702 702

Dépôt du : 18 NOVEMBRE 2020

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

MONSIEUR GERARD VAUDAUX, 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER
MADAME GLADYS SZECEL-BENINI, 78 RUE DE PONT A MOUSSON, 57950 MONTIGNY LES METZ
MONSIEUR PATRICE BENINI, 18 ALLEE DES ACACIAS 57155 MARLY
MADAME GENEVIEVE VAUDAUX, 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

MONSIEUR GERARD VAUDAUX, 240 CHEMIN DU ROZAT, 38330 SAINT-ISMIER

BIOFEEDBACK MANUEL – RETROACTION TISSULAIRE MANUELLE

**Conditions générales des formations en Microkiné Évolutive
ou Thérapie Manuelle Evolutive**

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont systématiquement adressées ou remises à chaque stagiaire pour lui permettre de s'inscrire au stage. Dans ces conditions, l'inscription au stage implique l'adhésion totale et sans réserve du stagiaire aux conditions générales.

ARTICLE 2 : INFORMATIONS SUR LE STAGE

L'enseignement et l'utilisation des techniques enseignées est ouvert aux professionnels qui sont habilités légalement par les autorités de leur pays à pratiquer des soins manuels.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE L'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription pour chaque module est de 750 euros.

La répartition se fera comme suit :

- 550 euros pour l'enseignant
- 200 euros pour la SAS-MKE (polycopiés du module et droits d'auteur).

Ces sommes sont récupérées par l'enseignant(e).

Toutes les réservations seront prises dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Quand le nombre des participants est atteint, les suivants sont mis en liste d'attente.

Modalités de règlement

Les prix donnés sont entendus TTC.

ARTICLE 4 : SOLDE DE RÈGLEMENT DU STAGE

Le prix de chaque stage devra être acquitté le premier jour de la formation.

Une facture sera remise au stagiaire lors du stage.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE RUPTURE

Si le stage venait à être annulé en cas de force majeure ou cas fortuit, les chèques seraient restitués ou remboursés aux participants, sans aucune autre contrepartie.

ARTICLE 6 : HÉBERGEMENT ET REPAS

Le prix du stage comprend l'organisation de la journée, l'enseignement, les frais d'encadrement de la formation. Il ne comprend ni les frais de location de la salle de cours, ni les frais de repas et de pauses, ni les frais d'hébergement.

Le règlement de la location de la salle de cours, des repas, des pauses et de l'hébergement sera payé directement par le stagiaire à la structure d'accueil

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Article 1

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation de **Microkiné-Thérapie Manuelle Évolutive** dispensée par un enseignant.

Article 2 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant la réglementation en vigueur sur les lieux de formation. (Conformément au règlement intérieur dudit établissement).

Article 3 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel mis à disposition lors de la formation (table, vidéoprojecteur, ordinateur, tapis de table...)

Article 4

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours se trouveront dans les locaux loués pour la formation comme prévu par la loi.

Article 5

Chaque stagiaire sera couvert par sa propre responsabilité civile professionnelle lors du déplacement et pendant toute la durée de la formation.

Article 6

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer en état d'ivresse, ainsi que d'introduire des boissons alcoolisées dans la salle de cours.

Article 7

Les stagiaires auront accès au moment des pauses à la distribution de boissons non-alcoolisées, chaudes ou fraîches.

Article 8

En application du décret n°92-478 du 28 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours ainsi que dans les parties communes (toilettes, salle de restaurant).

Article 9

Les horaires de stage sont fixés par le formateur et portés à la connaissance des stagiaires dans leur dossier d'inscription. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Les stagiaires devront obligatoirement signer une attestation de présence.

Article 10

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toutes personnes présentes lors de la formation et dans le lieu d'accueil.

Article 11

La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites durant la formation.

Article 12

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 13

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14

Le responsable de la formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires sur le lieu de stage.

Article 15

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de stage, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement.
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre.

Les amendes ou autres sanctions péquéniaires sont interdites.

Article 16

Le présent règlement intérieur figure sur le site Internet sous la rubrique « Règlement intérieur ». Il est signalé au stagiaire, qui s'engage à le respecter, au moment de son inscription. Il peut être consulté à tout moment en le demandant à l'enseignant.

Fait à : Le

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé » pour les quatre pages ci-dessus

.....